

Le Petit Saint-Montais

Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 120

Été 2025



Edito

La canicule montre déjà son nez alors que l'été vient juste d'arriver!

Le printemps aura été rythmé par des alternances de chaleur et de fraîcheur! Le temps idéal pour donner du travail aux tondeuses! Mais pas de catastrophes naturelles comme celles vécues l'an passé!

On s'en félicite!

Les fêtes incontournables de notre petit village: Vignoble en fête et la fête des fleurs se sont bien déroulées et ont attiré beaucoup de monde!

La fête du village a vu sa fréquentation réduite...trop d'événements à proximité.

Ces moments partagés entre amis sont précieux dans un monde toujours plus en effervescence et toujours plus anxiogène.

Sachons préserver nos petits bonheurs et le calme de nos campagnes...

La fête du village en photos dans le prochain numéro!

Chantal PETIT

Nouvelles en bref de A à Z

A gent communal :

Franck, qui s'était mis en disponibilité depuis plus d'un an, a décidé de démissionner de ses fonctions. Souhaitons-lui bonne chance dans sa nouvelle vie et dans ses nouvelles activités professionnelles.



C oncours de pêche:

La société de pêche de Riscle a organisé un concours gratuit destiné aux enfants des alentours pour promouvoir la pêche. Les enfants (aucun fanny) ont reçu de nombreux lots et coupes et se sont bien amusés!



F oot:

Pour la 3ième fois consécutive, l'équipe menée par Corentin JEGUN gagne le tournoi corpo organisé à Riscle. Bravo à toute l'équipe!



P etit saint-montais:

Vous participez à des activités diverses et variées, vous avez envie de partager des infos...

Le petit journal du Foyer Rural a besoin de vous!

N'hésitez pas à participer en proposant vos articles, vos idées...

Carnet Noir



Encore de nombreuses familles endeuillées

Michel GRIMAUD a eu la douleur de perdre sa maman. Elle habitait à Périgueux, mais combien d'entre nous l'avons connue,

Denise DUCERE est décédée à l'âge de 85 ans. Avec ses parents, elle s'est occupée pendant de nombreuses années de l'entretien de l'église, elle a sonné les cloches (pas électriques, et 3 fois par jour).

Nous allions l'aider à la nettoyer tous les 15 jours: laver, dépoussiérer les chaises et ranger. C'était un grand plaisir pour nous de le faire. Nous adressons à Michel et sa famille nos condoléances attristées.

Céline Courtade a eu la douleur de perdre sa grand-mère à l'âge de 90 ans. C'était une personne très courageuse, pendant longtemps et tant qu'elle a pu elle tenait des chambres d'hôtes à Eauze où elle accueillait beaucoup de monde. Elle a traversé de nombreuses épreuves. Nos chaleureuses condoléances à Céline, Jérôme, Valentin et Anaïs.



Après Patrick, Jean Louis et Camille, c'est Serge BOUEILH qui nous a quittés à l'âge de 87 ans.

C'est avec une grande émotion que nous l'avons accompagné.

Entouré de sa grande famille, l'église semblait trop petite pour accueillir la foule qui s'était rassemblée autour de Margot et de ses enfants.

Serge va laisser un grand vide dans les Associations du village, il était toujours présent, en prodiguant de bons conseils pour rassembler autour des repas : la chasse, la pêche, la fête des fleurs...

Il nous a donné des leçons de vivre ensemble et l'envie de participer à toutes ces manifestations. Tout le monde l'appréciait et venait l'aider.

Que de bons moments nous avons passé ensemble!

Sous sa présidence à la Société de Pêche, il a pris l'initiative de faire remettre, à nombreux et nombreuses d'entre nous, la médaille de reconnaissance de la Fédération de Pêche du Gers en récompense de notre aide et de notre participation (pêcheurs et non pêcheurs).

Pendant 25 ans, il s'est occupé de cette société qu'il aimait tant!

C'est avec beaucoup de respect que nous pensons à tout ce qu'il a fait pour ces diverses associations. Avec notre soutien, nous renouvelons nos chaleureuses condoléances à toute cette famille: Marguerite, Michel et Chantal, Roselyne et Jean François, Philippe, Gisèle, les petits-enfants et arrière-petits-enfants et la nombreuse famille BOUEILH dans son ensemble.

Josette COURTADE



Activités extérieures

Les Saint-Montais répondent souvent présents dans les activités proposées par nos voisins risclois!



Le 16 mars, l'association Gym Plus Riscloise a organisé son tout premier concours de puzzles, réunissant 44 équipes venues tester leur patience et leur logique. L'événement a attiré de nombreux participants de Saint-Mont, dans une ambiance à la fois concentrée et conviviale. La première équipe a impressionné tout le monde en complétant le puzzle en seulement 49 minutes!



Christine et Hugo LABRUFFE ont décroché la seconde place avec un temps de 1h26. Une belle performance pour une première édition qui a conquis petits et grands. Rendez-vous l'année prochaine pour tenter de battre ces records!

Coralie CANTAU



Joël DEDEBAN au micro à droite



A Riscle, le dimanche 27 avril, s'est tenu le 13ième rassemblement de voitures anciennes et de collections ainsi qu'un salon d'art local. L'événement a été organisé par l'association Swing Manouche 32.

Un Saint-Montais, Joël DEDEBAN, passionné par les Deux Chevaux et la mécanique, était de la partie.

Avec un public nombreux et curieux, il a montré comment remettre en marche un moteur de Deux Chevaux « serré »

Carnet Blanc



En tant que Maire du village, Michel PETIT a eu la joie d'unir son fils aîné Matthieu PETIT à Alexis AUGEREAU devant une assemblée nombreuse et issue de divers horizons plus ou moins lointains.

Tous deux vivent en Nouvelle Calédonie.

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés!

Cadre de vie



Un grand merci aux bénévoles Saint-Montais pour leur participation au fleurissement du village!

Nos employés communaux font des efforts mais ne sont pas experts en botanique.

On ne peut pas maîtriser tous les domaines!

Nous faisons donc appel à vous! Si vous avez des plantations près de votre domicile...un peu d'eau, de désherbage...la commission fleurs (membres peu nombreux) vous remercie par avance.

Les joyeux compagnons

Un bilan 2024 très positif à l'AG du 27 février.

Josette Courtade, Présidente a ouvert la séance en mettant en avant dans son rapport moral le bilan positif d'une année 2024, marquée par une dynamique collective d'organisation des administrateurs et adhérents pour des activités qui ont pu satisfaire un grand nombre de participants. Elle remercie les organismes: Mairie, Département et Fédération pour leur aide financière ou de propositions d'évènements. Le club compte 85

envisagent une belle année en perspective pour tous les adhérents.

Présence Verte : En fin de séance, Corinne Raillat a présenté le fonctionnement de la Téléassistance « Présence Verte » avec démonstration matérielle du système autonome d'intervention, antichute et localisation. « Présence Verte » peut aussi répondre à des soucis d'assistance personnelle. A chacun de réfléchir à ses besoins et ne pas attendre l'accident pour s'équiper. Une démonstration à domicile est possible sur rendez-vous. Les frais d'installation sont gratuits pour les adhérents au club.

Julien CASTAING



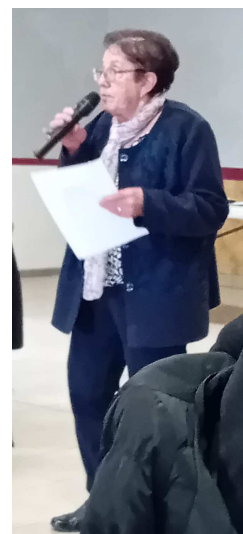
Adhérents en fin d'année 2024.

Julien Castaing, secrétaire, présente un compte-rendu détaillé des activités 2024 :

Rencontres conviviales au club, Sportives (Gym adaptée et stretching), Informatique, Belote, Loto, Voyages, Transhumance ; activités conduites avec la Fédération, l'Interclubs et le Foyer Rural. Eliane Moratello, trésorière présente un bilan comptable sain, qui a permis aux adhérents de bénéficier de réductions pour participer à certaines activités.

Pierrette Darrieutort, Présidente de la Fédération Départementale de Générations Mouvement a invité à participer aux événements à venir en 2025, notamment la dictée départementale du 5 avril à Saint-Mont et la grande fête annuelle de la Fédération à Fleurance le 24 avril, la rencontre de Pétanque le 13 mai à Barcelonne du Gers et la rencontre de Belote à Vic-Fezensac le 23 septembre. Les séjours ANCV sont complets ; possibilité de s'inscrire pour le séjour qui a été rajouté à Dives-Sur-Mer en Normandie du 29 septembre au 06 octobre 2025.

Michel Petit, maire et Président de la CC Armagnac Adour, Chantal Sarniguet, Conseillère Départementale félicitent le club pour les nombreuses activités proposées. Ils soutiennent et félicitent les responsables de ce beau bilan et



Les joyeux compagnons

Une dictée Qui a connu un franc succès avec 35 participants.

Le Samedi 05 Avril a eu lieu la Rencontre de dictée de l'Interclubs du Val d'Adour ouvert à tout public. Deux dictées étaient proposées par la FÈDÈ 32. Chantal Petit a été mise à contribution pour la lecture des textes. Ce n'est pas un concours, sauf peut-être pour les plus mordus d'orthographe, ni un « retour à l'école ». La dictée départementale permet aux adhérents des clubs de chaque Interclubs de se retrouver pour un moment convivial ; aucun jeune, adolescent ou étudiant n'est venu, malgré la publicité faite... Pour les textes, un extrait de « la Gloire de mon Père » de Marcel Pagnol « Le plaisir des mots » qui était tout à fait de circonstance et la seconde avec une plongée dans « le Petit café », un estaminet décrit par le romancier Gustave Geffroy. Lors du goûter et après les jeux durant les corrections, les mots un peu corsés, « plénipotentiaire », « anticonstitutionnellement » - le plus long mot de la langue française avec ses 25 lettres-, ont été remis sur le tapis dans les discussions ! Malgré les difficultés, quelques copies se sont approchées de la perfection, Espérons que Michel Petit ayant réalisé un quasi sans-faute pourra assister et nous représenter à la Dictée régionale qui se déroulera dans l'Aveyron le 21 octobre.

Un repas et après-midi de détente pour les adhérents.

Le Samedi 26 Avril à 12 heures au foyer 45 adhérents se sont retrouvés pour le repas annuel de printemps du club. C'est une des deux manifestations qui accueillent le plus d'adhérents et où on a le plaisir de voir les plus âgés d'entre nous. Michel et Chantal Petit, fidèles adhérents du club y assistaient. Menu savoureux concocté par notre fidèle traiteur « Tarbe » : Pancake de saumon, Filet mignon de porc, mille-feuille en dessert... loto et belote clôturent l'après-midi dans la bonne humeur.

Concours Départemental de Pétanque à Barcelonne du Gers

Générations Mouvement

Le Club des Joyeux Compagnons était représenté par trois triplettes masculines et 1 triplette féminine.

Le concours se déroulait à Barcelonne le mercredi 21 mai.

Une journée toute en couleur! Notre esprit de convivialité et de dynamisme a été remarqué par la Présidente Départementale.

Equipe Féminine classée 8^e. Bravo à Henriette, Josette LEVERT et Anny.

Equipes masculines: 7^{ième} Robert DUVIGNAU, Marcel MORATELLO, Jean Claude LAFFERERE , **9^{ième}** Jean PORLIER, Jacques DARZAC, Gilbert PORLIER, **17^{ième}** André LEPELLETIER, René MARIN, Joël GUILLEMOT

En tout cas bravo à tout le monde pour cette participation qui met à l'honneur le Club de Saint Mont.

Le Club avait pris en charge tous les frais.

Concours de belote du vendredi 6 juin

Une soirée réussie avec 36 équipes venues de Duhort, Pouydraguin, Plaisance, Barcelonne, Riscle, Tarbes, Aire malgré toutes les manifestations qu'il y avait autour ce jour là.

Merci aux adhérents qui ont participé à l'organisation, à l'installation, au rangement de la salle sans oublier les pâtisseries. Sans ces bonnes volontés il serait difficile d'organiser de telles manifestations. Le tourin est toujours très apprécié à la fin des 4 parties.

Très bonne ambiance!



Pétanque



Le terrain de pétanque de Saint-Mont prend tournure. Sous la Direction de Jean-Pierre JEGUN, les bénévoles passionnés de cochonnet ont œuvré pour construire l'appentis qui servira de buvette et de stockage de matériel.

Jean-Pierre, comme à son habitude, n'a pas ménagé sa peine et a consacré beaucoup de son temps libre à cette réalisation. Et même s'il n'aime pas les éloges... il est une des personnes qui œuvrent et qui ont œuvrés grandement pour la qualité de vie de tous les habitants du village et on leur doit une grande reconnaissance. Mille mercis à lui!

Le terrain sera bientôt prêt pour que chacun puisse profiter de soirées de pétanque et de convivialité entre amis!



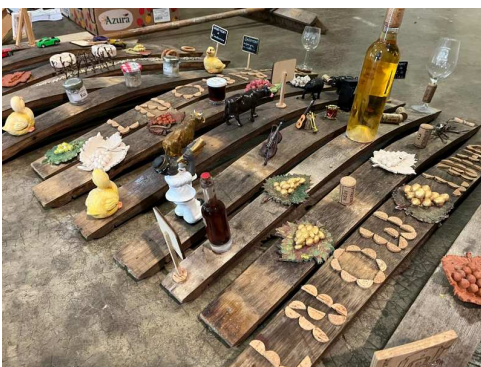
Fête du vin

La fête du vin...c'est 2 jours de festivités mais aussi et surtout de nombreux jours de travail pour tous les bénévoles du Foyer Rural! C'est l'événement le plus important pour le Foyer Rural depuis déjà 27 ans! Pour PLAIMONT, cette édition est en 3^{ème} position pour les meilleures années!

Bravo à toutes et à tous!



Le village a été décoré par les productions des enfants du périscolaire de Riscle sous la houlette de Christine BOUEILH.



Créations de Fabienne JEGUN pour la décoration des tables.



Plantation des primevères.

La fête du vin



Les chefs de l'événement:

Isabelle et Fabrice à la maintenance et Lilou et Alain nos cuisiniers hors pair!

4 personnalités qui apportent bonne humeur et sérénité à toutes les petites mains présentes!

Il suffit de regarder les sourires de toutes et de tous!



La fête du vin



Le bon vin chaud de Nathalie et Fabienne apprécié de tous!



Les incontournables argentiers: Geneviève et Michel!



OUF! C'est fini! A l'année prochaine!

La fête des fleurs

LE PERROQUET

Les Saint Montais, comme de coutume, ont participé à la fête des fleurs de Riscle en confectionnant un char.

Nous avons eu beaucoup de travail : préparer la colle (une première car c'est Camille qui le faisait), coller les papiers, peindre et choisir les fleurs et nous nous devons de bien le réussir.



Fabrice, Isabelle et Fabienne ont dessiné.



Avec une météo capricieuse nous avons un peu galéré pour trouver les fleurs, nous y sommes arrivés. Celles qui étaient prévues lors des peintures étaient fanées au moment de coller. Enfin le seringat, les nigelles, les marguerites blanches et jaunes, les soucis, les pensées, les deutzia, les coréopsis (merci Jordane et Gisèle) ont pu être collés.



Un groupe de résidents des Charmettes, une éducatrice, sont venus nous aider à trier les fleurs. Nous étions heureux de les accueillir et eux ravis d'avoir passé un après-midi à cette préparation. Ce qui permet de tisser des liens sociaux très importants.

Merci à tous ceux qui ont ouvert leurs jardins ou qui nous ont proposé des fleurs.



La fête des fleurs

Durant les trois soirs, un repas convivial intergénérationnel était offert aux participants dans une très bonne ambiance. Merci aux personnes qui ont confectionné pâtisseries, plats ou même un repas complet. Un soir, nous avons eu la surprise de voir un employé du monastère venir partager le repas avec nous tous, il était ravi et a du en raconter des choses à son entourage. En plus, il a participé au collage des fleurs. Nous étions heureux de le recevoir et le lendemain des collègues à lui sont venus voir le char presque fini.



Merci aux employés municipaux Mathieu et Jérôme pour leur aide matérielle.

Tous nos remerciements à tous ces bénévoles qui ont donné beaucoup de leur temps pour participer à leur façon à cette manifestation intergénérationnelle et partager de bons moments. Bravo aux jeunes qui nous ont aidés : Fabrice, Corentin et Aurélie, Isabelle, Paul et Lucie, Coralie, Jordane, Nicolas, Stéphanie et Nicolas, Anaïs. Pour vous donner une idée, ce sont soixante personnes qui ont participé à leur façon depuis le 30 Avril, un merci particulier aux nouveaux habitants : Pascale et Eric, Emeline et Philippe, Perle, nous les remercions pour avoir partagé cette belle manifestation et pour leur investissement. Merci à Emeline pour les magnifiques photos qu'elle nous fait partager.

Et bien sûr, tous nos remerciements aux Saint-Montais et Saint-Montaises fidèles et présents depuis le tout début de cette aventure!

Merci aux enfants sur le char : Naëlie, Rachel, Mathéo, Love, Sophia et Victor.

En tous cas, ce fût une vraie réussite, c'est sous une belle après-midi ensoleillée que le corso défilait, le char était magnifique et nous avons eu beaucoup d'éloges et de félicitations.

Le jeudi soir, nous nous sommes retrouvés trente participants à la soirée de Riscle, bien réussie, cela fait bien plaisir et permet d'oublier les quelques tracas des trois jours précédents.

Josette COURTADE



La ronde de l'Isard

Le mercredi 21 mai , Saint-Mont a été la ville de départ de la course cycliste "La Ronde de l'Isard".

Cette course a réuni de jeunes espoirs cyclistes internationaux qui ont vocation à devenir professionnels.

Plus de 100 équipes de diverses origines ont pris le départ devant la cave.

La course a duré 5 jours et a traversé les départements du Gers, des Hautes Pyrénées, de la Haute Garonne pour terminer en Ariège.



La Pêche

Le concours qualificatif s'est déroulé dans un lac d'Aire sur Adour. Il a eu lieu le 18 mai 2025. Il sert à désigner les trois pêcheurs qui représenteront la société de pêche lors du concours fédéral. Voici les résultats :

Jean-Marc COUTURE 1.725 pts

Yohann HARDUYA : 2.657 pts

Jean DESTERCK : 1.570 pts

Jean PORLIER : 1.098 pts

Alain HARDUYA : 0.100 pts

Jean,Pierre LAFFITTE : 0.364 pts

Marie-Claude DUVIGNAU : 0.475 pts

Robert DUVIGNAU: 0.330 pts

Daniel BATS : 0.665 pts

Thomas ARS : 0.380 pts

Robert LAMOTHE : 0.455 pts

André LEPELLETIER : 0.584 pts

Frédéric ARS : 1.586 pts



En direct du conseil municipal

MERCREDI 8 JANVIER 2025

Première approche du compte financier unique (Principal et Photovoltaïque)

Le maire cède la parole à l'adjointe chargée des finances. C'est une approche du compte financier unique.

Voici pour le budget PRINCIPAL :

Pour la partie Dépenses de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	Budget 2024	Réalisé le 31/12/2024
011	Charges à car. général	77 905,00	60 701,58
012	Charges de personnel	63 650,00	63 214,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	47 553,00	43 573,72
66	Charges financières	4 324,30	4 048,34
023	Virement investissement	87 106,30	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total Général	280 538,60	171 538,57

Pour la partie Recettes de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	Budget 2024	Réalisé le 31/12/2024
013	Atténuations de charges	1 000,00	1 866,88
70	Produits des services	3 650,00	3 389,98
73	Impôts et taxes	131 324,94	131 557,28
74	Dotations, subventions	59 114,00	60 453,83
75	Autres produits de gestion	19 100,00	20 169,73
76	Produits financiers	20,00	30,24
77	Produits spécifiques	0,00	0,00
002	Excédent de fonct. reporté	66 329,66	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
	Total Général	280 538,60	217 467,94

Il s'agit donc d'un excédent de fonctionnement de 45 929,37 €

Pour la partie Dépenses d'Investissement :

Chapitres	Désignation	Budget 2024	Réalisé le 31/12/2024
16	Emprunts et dettes	19 910,09	15 892,98
20	Immobilisations incorpor.	0,00	0,00
204	Subventions d'équip.	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corpor.	114 002,75	55 334,83
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
001	Déficit d'investiss.reporté	39 699,65	0,00
	Total Général	174 612,49	71 227,81

Chapitres	Désignation	Budget 2024	Réalisé à mi-année
10	Dotations, fonds divers	87 106,19	93 184,26
16	Emprunts et dettes	400,00	0,00
27	Autres immobilisations	0,00	0,00
001	Excédent d'investis.	0,00	0,00
021	Virement de la section	87 106,30	0,00
		174 612,49	93 184,26

Il s'agit donc d'un excédent d'investissement de 21 956,45 €

Voici les résultats :

PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement de l'année	45 929,37
Excédent reporté :	66 329,66
Soit un excédent cumulé de :	112 259,03
Excédent d'investissement de l'année	21 956,45
Déficit d'investissement reporté	39 699,65
Solde d'exécution (déficit)	-17 743,20

Dépenses en reste à réaliser :	0,00
Recettes en reste à réaliser :	0,00
Différentiel	0,00

Besoin de financement en 1068 : 17 743,30

Résultat reporté en fonctionnement 002 (Excédent) 94 515,83

Résultat reporté en déficit d'investissement 001 -17 743,20

Excédents de fonctionnement capitalisés en 1068 17 743,20

Voici pour le budget PHOTOVOLTAÏQUE :

Le budget est relativement faible et donne les résultats suivants :

PHOTOVOLTAÏQUE

Déficit de fonctionnement de l'année	-433,98
Excédent reporté :	5 475,54
Soit un excédent cumulé de :	5 041,56
Déficit d'investissement de l'année	-6,88
Excédent d'investissement reporté	13,65
Solde d'exécution (excédent)	6,77

Dépenses en reste à réaliser :	0,00
Recettes en reste à réaliser :	0,00
Besoin de financement :	0,00

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : 5 048,33

Excédent reporté en fonctionnement 002 5 041,56

Excédent reporté en investissement 001 6,77

Excédents de fonctionnement capitalisés en 1068 0,00

Attribution des subventions

ADMR de Riscle	200,00 €
Banque Alimentaire du Gers	300,00 €
Basket de Riscle	150,00 €
Club des Joyeux Compagnons	450,00 €
Echos de l'Adour de Riscle	300,00 €
Football Club Risclois	150,00 €
Foyer Rural de Saint-Mont	1 000,00 €
Foyer socio-éducatif du collège	100,00 €
Gym Plus	150,00 €
JSR Rugby de Riscle	150,00 €
Pétanque de Saint-Mont	300,00 €
Pompiers de Riscle	600,00 €
Restos du cœur	300,00 €
Secours catholique	100,00 €
Secours populaire Français	100,00 €
Ski club Risclois	150,00 €

En direct du conseil municipal (suite)

Société de Pêche de Saint-Mont	450,00 €
St Hubert de l'Adour à Saint-Mont	450,00 €
A.P.E. du RPI	100,00 €
Arc-en-ciel	100,00 €
Tennis-Club de la JSR	150,00 €
Le Souvenir Français	100,00 €
Ronde de l'Isard	7 500,00 €
Transhumance	150,00 €
TOTAL	13 500,00 €

Le maire rappelle aussi qu'il convient de fixer le montant de la cotisation aux syndicats, montant qui doit être inscrit en section de fonctionnement en chapitre 65, article 65568. Le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

Syndicat d'Energies du Gers	30,00 €
-----------------------------	---------

Gardiennage de l'église en 2025

Monsieur le maire rappelle la délibération 2023-022 du 25 octobre 2023 qui rappelle les règles du gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien qui réside dans la commune et une pour un gardien qui ne réside pas dans la commune. Le point d'indice n'ayant pas été revalorisé depuis l'an passé, ces montants sont restés identiques à ceux de 2018.

De plus, il rappelle que Josette COURTADE s'est occupée de l'église depuis 2016 et qu'elle souhaite continuer à exercer cette tâche pour 2023 (cloches, fermeture des portes, signalement de danger)

Mais la lettre du Préfet du 9 octobre 2023 précise que suite aux différentes revalorisations du point d'indice des fonctionnaires le nouveau plafond pour 2023 est fixé à 499,75 €. De plus, le Préfet fixe l'indemnité pour 2024 à 503,42 € et donc, cette disposition s'applique en 2025.

Le maire demande donc à ce que l'indemnité de 503,42 € soit versée à madame COURTADE Josette en 2025.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide :

de confirmer madame COURTADE Josette pour le gardiennage des églises,
de fixer pour 2025 cette indemnité à 503,42 € et de l'inscrire au futur budget prévisionnel de 2025.

Augmentation des loyers en 2025

Objet : Augmentation du loyer de l'appartement du rez-de-chaussée du presbytère renommé logement VH (village historique) RDC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année précédente. Pour 2024, l'indice prévoit une augmentation 3,25 %.

Le montant du loyer pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère du mois de décembre 2024 est 428,83 €, l'augmentation sera donc de 13,20 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 442,03 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} mars 2025 ;
de fixer le loyer à 442,03 € pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère, renommé logement Village Historique (VH) RDC, sis 2, rue du Pic ;

d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Objet : Augmentation du loyer de l'appartement du premier étage du presbytère renommé logement VH (village historique) 1^{er}

étage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

Pour 2024, l'indice de la construction prévoit une augmentation 3,25 %.

Le montant du loyer pour le logement du 1^{er} étage du Presbytère au mois de décembre 2024 est 307,49 € l'augmentation sera de 9,99 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 317,48 € plus les 50 € de charges soit un total de 367,48 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} mars 2025 ;
de fixer le loyer à 317,48 € pour le logement du 1^{er} étage du Presbytère, renommé logement Village Historique (VH) 1ET avec en plus 50 € de charges soit un total de 367,48 € sis 1, promenade Arthur Lamothe ;
d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Objet : Augmentation du logement n° 1 de l'école

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour le logement de l'école.

Il précise que la date d'application est le 1^{er} décembre de chaque année et que l'indice est celui du 2^{ème} trimestre 2024. Le taux d'augmentation est de 3,25 %.

Le montant du loyer pour le logement 1 au mois de décembre 2024 est de 290,22 €, l'augmentation sera de 9,43 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 299,65 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} mars 2025 ;
de fixer le loyer à 299,65 € pour le logement 1 sis 56, chemin du Lamerot ;
d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois

Objet : Augmentation du logement n° 2 de l'école

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour le logement de l'école.

Il précise que la date d'application est le 1^{er} décembre de chaque année et que l'indice est celui du 3^{ème} trimestre 2024. Le taux d'augmentation est de 2,46 %.

Le montant du loyer pour le logement 1 au mois de décembre 2024 est de 258,72 €, l'augmentation sera de 6,36 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 265,08 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} mars 2025 ;
de fixer le loyer à 265,08 € pour le logement 2 sis 118, chemin du Lamerot ;
d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois

Bilan des vœux du maire

Le maire invite les conseillers à s'exprimer sur la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le samedi 4 janvier 2024, à partir de 18h00. Il essaie de recenser les points positifs et les points négatifs.

Murielle fait le point sur les dépenses pour l'apéritif. Il faudra diminuer les commandes. Il y a trop de mignardises, 300 suffisent. De même les biscuits « apéro » (chips et cacahuètes) sont délaissés. Trop de vin aussi a été commandé. Il y a un montant estimé de dépenses à 1.919 € avec une facture « cave » de 400 €, soit un coût total de 2.319 €. Sinon, la formule des vœux programmés le soir est à retenir. 80 personnes ont répondu « présent ».

En direct du conseil municipal (suite)

Points sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été abordé lors de l'ordre du jour, en premier. Il restera à fixer un échange entre la secrétaire et l'adjointe aux finances pour pointer l'état des comptes entre le logiciel Cosoluce et celui de la Trésorerie Hélios.

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidente – Coralie CANTAU

Coralie a déjà fait le point sur les plantations d'hiver. Il n'y a rien de nouveau. Toutefois le maire signale qu'il faudrait élaguer les deux sapins près du foyer pour pouvoir les décorer à nouveau pendant les fêtes de fin d'année. Certains conseillers se demandent si cela sera esthétique. Il faut en discuter avec Adour Tursan Elagage.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été révisé et envoyé à la Préfecture qui en faisait la demande avant le 31 janvier 2025. La nouvelle version est distribuée aux conseillers qui sont invités à la commenter.

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire rappelle que certains regroupements sont prévus. Il convient de voir les travaux lourds à envisager.

Travaux : Corentin JEGUN

Le maire signale qu'ENEDIS va raccorder la grange au réseau électrique. Thierry LABRUFFE a été mandaté pour faire une installation (CONSUEL obligatoire). Le lundi 20 janvier 2025, Christian TOLLIS a rendez-vous avec le technicien d'ENEDIS. Pour information, la pose du compteur coûte aux environs de 1.658 €, à prévoir sur le budget 2025.

De plus, le foyer a besoin d'une rénovation : peinture et fente sur le mur. Il faudra l'anticiper sur le budget 2025.

Enfin, une date est programmée pour retirer les décorations de Noël. Les employés communaux retireront les guirlandes des arbres avant, et les traversées seront retirées le samedi 18 janvier 2025.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie est absente et ce point a été abordé lors de la discussion sur les vœux du maire.

Questions diverses

Déploiement de la fibre

La parole est donnée aux conseillers. Il faut savoir comment aider les gens à passer à cette technologie puisque le « cuivre » va disparaître. La maison France Services à Riscle ne peut pas assurer ce genre de mission car elle a beaucoup trop de demandes.

Il faut le négocier par téléphone avec l'opérateur.

Eclairage public :

Bouygues Energie n'a pas encore effectué les travaux pour éclairer le parking du multi-service. L'équipe interviendra jeudi 9 janvier 2025.

Intramuros :

Il s'agit de voir comment développer ce site accessible aux smartphones.

Divers :

Objet : Convention avec le Pays Val d'Adour (pôle Urbanisme)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention adressée par le chef de service du pôle d'instruction de l'urbanisme du P.E.T.R., Pays Val d'Adour, à Maubourguet.

Cette convention a pour mission :
de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
de confier l'instruction des demandes d'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes

Il s'agit donc d'ajouter une nouvelle mission, à la mission précédente.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

**d'autoriser le maire à signer la convention présentée ;
d'approuver le détail de facturation présenté**

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mercredi 19 mars 2025, à 20h30

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

MERCREDI 19 MARS 2025

Approbation du compte financier unique (Principal et Photovoltaïque)

Le maire ne prend pas part au vote, les deux CFU sont adoptés par 7 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Objet : Approbation du compte financier unique du compte principal de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération 2023-028 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Saint-Mont pour son compte principal ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Mont (compte principal) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, (monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote),

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Mont (compte principal)

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Approbation du compte financier unique du compte de l'énergie photovoltaïque de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération 2023-028 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Saint-Mont pour son compte d'énergie photovoltaïque ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Mont (compte photovoltaïque) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

En direct du conseil municipal (suite)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, (monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote),

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Mont (compte de l'énergie photovoltaïque)

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats

Objet : Affectation des résultats – Budget Principal -

Mêmes résultats que lors du conseil du 8 janvier 2025

Objet : Affectation des résultats – Budget Photovoltaïque

Mêmes résultats que lors du conseil du 8 janvier 2025

Débat d'orientation budgétaire 2025

Suite au travail de la commission, des Finances, le maire liste les investissements qu'il convient de planifier en 2025 :

INVESTISSEMENT

Voirie : Rue de l'église : Un débat a eu lieu pour clarifier le portage du projet (CCAA) car la dernière commission communautaire sur les finances de la CCAA n'a pas permis à la représentante de la commune de comprendre la position réelle de l'EPCI.

Voirie : programme investissement sur les voies communales

Foyer : Eclairage LED

Grange : Installation électrique complète

Silo : Installation électrique à refaire

Coustous : Réaménagement de la pente (F. Cordier a fait la division parcellaire)

Cimetière : Achat et Installation d'un colombarium

Mairie : Changement de l'ordinateur portable

Aménagement des coustous : un devis est proposé à 21.208 €

FONCTIONNEMENT

Foyer : Réparation du mur et peinture

Appartement Georges HILARIO : suivant évolution de la situation

Terrain de pétanque : Terrasse

Formation des agents : Choix de journées

- Habilitation Électrique

- Recyclage Habilitation Électrique

- AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Cloches : Réparation moteur

Appartement du bas du presbytère : plancher et douche de la salle de bain.

Grange : évier à installer.

Tous ces points seront traités lors d'une commission Finances le lundi 7 avril à 20h30 avant le conseil municipal du 9 avril 2025.

Carte scolaire : mesure académique concernant le RPI

Saint-Mont / Saint-Germé

Le maire présente la décision prise au niveau de la direction académique du Gers. En carte scolaire 2025, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) du Gers retire un poste d'enseignant du RPI Saint-Mont / Saint-Germé.

Cela fera un total de trois classes au lieu de quatre.

Toutefois, il laisse le choix aux élus de décider où sera supprimé le poste.

A Saint-Germé, ce qui ferait une école à deux classes (3-1) et aucun aménagement spécifique

A Saint-Mont, ce qui entraînerait la fermeture définitive de l'école et le réaménagement obligatoire par la CCAA de l'école de Saint-Germé en école maternelle.

Même si la décision revient aux élus communautaires, les conseillers municipaux de Saint-Mont peuvent s'exprimer.

Enfin dernier point, le maire rappelle la délibération prise en 2010.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et :

Approuve la position du président de la communauté de communes des Monts et Vallées de l'Adour sur le maintien des cinq postes dans l'ensemble du R.P.I.,

Refuse, en cas de suppression d'un poste d'enseignant sur le R.P.I., toute fermeture de classe à l'école de Saint-Mont pour la rentrée 2011 tant que l'école de Saint-Germé n'est pas achevée,

Accepte, dès la livraison de la nouvelle école de Saint-Germé et si le nombre de postes est toujours de quatre au sein du R.P.I., le transfert d'un poste dans ladite école (soit 3 classes) et le fonctionnement de l'école de Saint-Mont à 1 classe.

Ainsi délibéré à Saint-Mont, les jour, mois et an susdits.

Fait le 01 décembre 2010.

Il demande aux conseillers de s'exprimer sur ce point ; Matthieu prend la parole pour dire que les parents d'élèves avaient rédigé un courrier en direction des 25 maires et du président de la communauté de communes et qu'avant de prendre une décision il conviendrait de rencontrer les délégués. Le maire rappelle que ce point est à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 24 mars 2025 et que si la rencontre ne peut avoir lieu alors la décision sera ajournée. Les parents font des propositions sans que l'investissement demandé soit démesuré. Le maire répond qu'il proposera en tant que président de la communauté de communes une rencontre avec les parents signataires de la lettre, si possible avant le conseil communautaire.

Puis il interroge chaque conseiller pour connaître leur position. Majoritairement, les conseillers souhaitent que l'école de Saint-Mont reste ouverte et que la classe ferme à Saint-Germé. Le maire insiste aussi pour signaler l'inconfort sanitaire de l'école de Saint-Germé (toilettes sèches) non adaptées à des petits de 3 / 4 ans. Tous les conseillers sont d'accord pour relever, en effet, cet inconvénient.

Communication au sein du conseil

Le maire souhaite aborder les problèmes de communication.

Un dialogue s'instaure rapidement et différents points sont abordés sur le contenu des échanges sur le groupe WhatsApp du conseil. Le maire souhaite que ce groupe traite uniquement de communication sur des faits de la commune et que tous les autres problèmes doivent être traités oralement en conseil municipal.

Il souhaite aussi pour la dernière année de son mandat mettre en place des réunions de bureau (le maire et les trois adjoints) un samedi sur trois ou quatre à la mairie, le samedi matin.

Préparation du village pour la fête du Vin

Le maire rappelle les dates de « Vignoble en Fête » : 28, 29 et 30 mars 2025.

Il s'agit de faire le point sur les derniers préparatifs concernant la commune :

Mise à disposition des agents communaux : Jérôme et Matthieu travailleront les mercredi, jeudi et vendredi avant la fête du vin pour l'installation, et les lundi, mardi et mercredi après la fête du vin pour le rangement.

Arrêtés de voirie, d'ERP et leurs affichages : ils ont été faits, Christian les plastifiera.

Containers supplémentaires (SICTOM) : ils ne sont pas nécessaires.

Points sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été abordé lors de l'ordre du jour, en premier. Il restera à finaliser le budget 2025 pour un vote prochain lors du conseil du 9 avril 2025.

En direct du conseil municipal (fin)

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidente – Coralie CANTAU

Coralie préparera le mercredi 26 mars les baquets de primevères pour la décoration du village. Elle signale que des tulipes et des jonquilles ont fleuri dans différents parterres de la commune.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Une demande est faite par des riverains pour que les véhicules, au niveau du lotissement du Boutillet, puissent ralentir. Il faut voir si le positionnement de coussins berlinois est adapté.

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire a traité ce point pour la préparation de la fête du vin. Une demande congé a été posée par Méryl en avril.

Travaux : Corentin JEGUN

Corentin liste les travaux en cours sur la commune :

Abri pour le terrain de pétanque : il manque encore la dalle à couler

Fossé du chemin de Bernichou : un devis est en attente pour pouvoir commencer le busage du fossé

Chemin de Saint-Aubain : après un contact avec le directeur de la gravière, un accord a été trouvé pour la fourniture de matériaux par la signature d'une convention.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Le point a été abordé lors de la question n° 6 (Vignoble en Fête).

Questions diverses

Déploiement de la fibre

Il faut savoir comment aider les gens à passer à cette technologie puisque le « cuivre » va disparaître. Il convient de réfléchir à une stratégie.

Intramuros :

Il s'agit de voir comment développer ce site accessible aux smartphones.

Courrier reçu en mairie :

Une habitante signale l'état dégradé des panneaux informatifs de la commune. Il lui a été répondu par une conseillère que leur réfection serait étudiée lors de l'élaboration du budget (soit le mois prochain).

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mercredi 9 avril 2025, à 20h30

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00 (vingt-trois heures).

MERCREDI 9 AVRIL 2025

Attribution des subventions aux associations

Le maire rappelle la délibération 2025-001 du 5 janvier 2025 concernant l'attribution des subventions. Il fait part de la demande de Soladour (association riscloise collaborant avec la Banque Alimentaire) qui connaît un accroissement des demandes d'aide. Il propose donc de modifier l'attribution des subventions en remplaçant la Banque Alimentaire par l'association SOLADOUR.

Le conseil municipal ne souhaite pas modifier quoique ce soit et décide, à l'unanimité, d'attribuer les montants suivants pour le budget 2025 (mêmes montants que la délibération n° 2025-001 du 05/01/2025) :

Vote du budget primitif du Photovoltaïque

Le maire, Michel PETIT, présente le budget primitif du photovoltaïque. Puis, le Maire invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 du budget autonome photovoltaïque :

Investissement :

Dépenses : 4.387,83 €

Recettes : 4.387,83 €

Fonctionnement :

Dépenses : 11 972,55 €

Recettes : 11 972,55 €

Vote du taux des taxes

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit. Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de fixer les taux pour 2025 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 49,88 %

Taxe sur le foncier non bâti : 98,15 %

Taxe d'habitation : 12,01 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2025, les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 49,88 %

Taxe sur le foncier non bâti : 98,15 %

Taxe d'habitation : 12,01 %

Vote du budget primitif du compte principal

Le maire, Michel PETIT présente le budget primitif principal. Puis, il invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal :

Investissement :

Dépenses : 235.140,65 €

Recettes : 235.140,65 €

Fonctionnement :

Dépenses : 311.770,73 €

Recettes : 311.770,73 €

Devis pour un nettoyeur haute pression thermique

Le maire, Michel PETIT présente une demande des employés communaux.

Ces derniers souhaiteraient être autonomes dans le nettoyage des rues et des trottoirs. Pour cela, ils utilisaient un nettoyeur haute pression électrique qu'ils ne pouvaient pas toujours brancher. Ils souhaiteraient un nettoyeur haute pression thermique pour n'avoir qu'à connecter juste la prise d'eau.

Le maire présente trois devis et après analyse il s'avère que celui présenté par les établissements SARRAMEJEAN à Risle est un des mieux disants.

Le conseil municipal ; après avoir écouté les explications du maire et pris connaissance des trois devis ; vote à l'unanimité pour l'achat du nettoyeur haute pression MECAFER des établissements SARRAMEJEAN pour un montant HT de 383,75 € et TTC de 460,50 €. Cette dépense est budgétée.

Questions diverses

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mercredi 7 mai 2025 à 21h00.

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses. Séance levée à 22h35

A vos agendas!

Date	Qui	Où	Thème
10 août	Société de Pêche	Adour	Concours de pêche
5 juillet	ESAT APAJH	Charmettes	Kermesse
27 juillet	Foyer Rural	Foyer	Vide grenier
30 août	Foyer Rural	Cave	Trail épicurien
18 septembre	Joyeux Compagnons	Communaux	Transhumance

INFORMATION IMPORTANTE :

Le Petit Saint-Montais est la revue trimestrielle des habitants du village et des adhérents du Foyer Rural. Toutes les associations sont les bienvenues pour partager leurs informations (joyeux compagnons, pétanque, pêche, chasse) ainsi que la municipalité, les entreprises locales ... Toutefois, une règle essentielle guide la publication des articles et surtout des photos : le respect des personnes (droit à l'image) et de la propriété privée (accord des propriétaires indispensable). Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas accepter de publier des articles contrevenant à cette règle.



Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont...

Carte du foyer : 5€ par personne à partir de 16 ans.

Les prix de la location sont :

- ⇒ Saint-montais cotisant : gratuit
- ⇒ Saint-montais non cotisant : 50€ la journée
- ⇒ Hors Saint-Montais : 100€ la journée

Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

Attention au tapage nocturne et au respect du voisinage !

Réservations: Corentin JEGUN 06.47.67.68.94 (appel ou sms)

Le petit Saint-Montais

est la revue du

Foyer Rural de Saint-Mont

Directrices de publication:

Christine BOUEILH, Coralie CANTAU

et Chantal PETIT

Tel: 06.78.37.60.12 ou 06.75.87.82.10

chantal.petit32@orange.fr

Imprimerie spéciale: Mairie de Saint-Mont. *Ne pas jeter sur la voie publique*

Photos: Christine BOUEILH, Marie-Laure MOULIE, Josette COURTADE, Chantal PETIT, Coralie CANTAU, Isabelle LABRUFFE.,
Fabrice COURTADE, Aline DUBOS, Lydie LACAZE, Emeline GURY...